



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES VOSGES

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES FINANCES LOCALES
ET DE L'INTERCOMMUNALITE

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. Jean François CHARDENET
TEL. 03 29 69 86 20 (ligne directe)
e-mail : jean-francois.chardenet@vosges.gouv.fr

REF : 11C003B/LD

EPINAL, le 16 MAR. 2011

Circulaire n° 009/2011

Le Préfet des Vosges

à

Mesdames et messieurs les Maires

Mesdames et messieurs les Présidents des syndicats intercommunaux

Mesdames et messieurs les Présidents des communautés de communes

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération d'Epinal-Golbey

(en communication à MM les Sous-Préfets de Neufchâteau et Saint-Dié-des-Vosges
et à M. le Président de l'Association des maires des Vosges)

Objet : Composition de la Commission Départementale de coopération intercommunale.- représentants
des communes et des EPCI

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, mon arrêté du 10 mars 2011 portant
désignation des représentants des collèges des communes et EPCI à la Commission Départementale de
Coopération Intercommunale (CDCI).

Une seule liste de candidats ayant été présentée par l'Association Vosgienne des Maires pour
l'ensemble des collèges, il ne sera pas procédé à une élection conformément à l'article L5211-43 du
CGCT modifié par la loi du 16 décembre 2011.

Je vous précise par ailleurs que les représentants du Conseil général et du Conseil régional au
sein de la commission seront élus ultérieurement au sein de ces deux collectivités.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture.

Hugues MALECKI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES VOSGES

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau des Finances locales
et de l'Intercommunalité

Arrêté n° 286 /2011

Portant désignation des représentants des collèges des communes et EPCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)

Le Préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L5211-43, L5211-44 et R5211-19 et R5211-30 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 53,

VU le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale,

Vu mon arrêté n° 267/2011 du 11 février 2011 portant répartition des sièges à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) entre les catégories de collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant qu'à l'issue du délai de dépôt des candidatures dans les collèges des communes et EPCI une seule liste de candidats a été déposée par l'Association des Maires des Vosges,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des représentants des communes et des EPCI à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale des Vosges est fixée comme suit :

A. Représentants des communes

- 7 membres représentant les communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (population totale : 765 habitants), dont 1 membre de communes situées en zone de montagne :

- THIERY Claude Maire de Rouvres la Chétive
- FOURNIER Michel Maire des Voivres
- PHILIPPE Claude Maire d'Harmonville
- RAOUL Régis Maire de Bazoilles sur Meuse

- JECHOUX Maurice Maire d'Aumontzey
- ROUSSEL Alain Maire de Claudon
- ALEM Serge Maire de Ban de Sapt (zone de montagne)

- 4 membres représentant les maires des 5 communes les plus peuplées du département (Epinal, Saint-Dié-des-Vosges, Gérardmer, Remiremont et Golbey), dont 2 membres de communes situées en zone de montagne :

- HEINRICH Michel Maire d'EPINAL
- CHIPOT Liliane Adjointe au maire de GOLBEY
- CHRETIEN Lovely Adjointe au maire de SAINT DIE DES VOSGES (zone de montagne)
- LAMBERT Jean-Paul Maire de GERARDMER (zone de montagne)

- 7 membres représentant les maires des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département (population totale : 765 habitants), dont 3 membres de communes situées en zone de montagne :

- SALVINI Arnaud Maire de Contrexéville
- ROUYER Maria Maire de Mirecourt
- NICOLAS Michel Conseiller Municipal de Bulgnéville
- COLIN Roger Maire de Hadol
- LALEVEE Patrick Maire de Plainfaing (zone de montagne)
- CAEL Christian Maire de Corcieux (zone de montagne)
- CLAUDEL Maurice Maire de Cornimont (zone de montagne)

B. Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

18 membres dont 9 membres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situés en zone de montagne :

- ANDRIEUX Michèle Présidente de la Communauté de communes du Pays de Jeanne
- DEMARD Jean Président de la Communauté de communes du Pays de Mirecourt
- MUNIERE Jean-Luc Président de la Communauté de communes des Marches de Lorraine
- MILLOT Jean-Claude Président de la Communauté de communes de Vittel-Contrexéville
- FLORENTIN Jean-Pierre Président de la Communauté de communes du Pays de Châtenois
- PREVOT Christian premier Vice-Président de la Communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny
- DEBLAY Lucien Président de la Communauté de communes de l'ADP
- EYMARD Philippe Président de la Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- ALEMANI Jean Président de la Communauté d'agglomération d'Epinal Golbey
- GRANDIDIER Yvette Présidente de la Communauté de communes des Hauts Champs (zone de montagne)
- HUMBERT Michel Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Plaine (zone de montagne)

- BEVERINA Jean-Luc Président de la Communauté de communes du Pays de Senones (zone de montagne)
- POURCHER Etienne Président de la Communauté de communes du Canton de Brouvelieures (zone de montagne)
- POIROT Gilbert Président de la Communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupts (zone de montagne)
- DEMANGE Christian Président de la Communauté de communes de la Vallée du Hure (zone de montagne)
- CLAUDEL André Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Vologne (zone de montagne)
- CUNAT François Président de la Communauté de communes des Mynes et Hautes Vosges du Sud (zone de montagne)
- DIDIER Jean-Paul Président de la Communauté de communes de la Porte des Hautes Vosges

C. Représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

2 membres dont 1 membre situé en zone de montagne :

- FORTERRE Michel Président du Syndicat intercommunal à vocation scolaire Terre de Légendes
- JOURDAIN Benoît Président du Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers ou assimilés (zone de montagne)

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture des Vosges, le Sous-Préfet de Neufchâteau, le Sous-Préfet de Saint-Dié-des-Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs et Informations Officielles de la Préfecture des Vosges

A Epinal, le 10 MAR 2011

Le Préfet,



Benoît Jourdain